L'application Whoosh

- Mon ticket de stationnement sans avoir à me déplacer !
- C'est simple et rapide !
- Tellement pratique quand je suis pressé !
- Je reçois une alerte de fin de stationnement
- Un contretemps ? J'étends mon temps de stationnement depuis l'application
- Je suis mes dépenses en un seul clic !

Whoosh!

Les modes de paiement à votre disposition

Pourquoi cette réforme ?

Pour faciliter l'accès au centre-ville du Puy-en-Velay mais aussi pour financer de vrais projets de mobilité qui respectent l'environnement et prennent en compte les attentes des usagers.

Ce qui change au 1er janvier 2018

› Le tarifs abonnement pour les non-résidents en zone verte

Plus d'informations : Parking souterrain du Breuil ouvert du lundi au samedi de 7h30 à 20h (hors jours fériés) - Tél. 04 71 02 03 54.

› Le forfait de post-stationnement remplace l'amende forfaitaire

Le montant de ce forfait est fixé à 20 € au Puy-en-Velay. Un montant modéré en comparaison à d'autres villes françaises.

À travers la mise en œuvre obligatoire de la Loi MAPTAM qui réforme le paiement du stationnement, la ville du Puy-en-Velay souhaite faciliter l'accès aux commerces de centre-ville. Les tarifs horodateurs (à l'heure de stationnement), resteront relativement bas par rapport à la plupart des villes françaises de taille équivalente.

Comment ça marche ?

Saisir sa plaque d'immatriculation aux horodateurs. Il faudra désormais choisir entre :

1. Le paiement immédiat

Zone verte : 1 € par heure

Zone orange : 1,20 € la 1re heure puis 1,40 € la 2e.

2. Le forfait post-stationnement

20 € si aucun paiement

ou 20 € moins la somme qui a déjà été versée et payée.

Exemple pour 1h de stationnement :

20 € - 1 € déjà versé = 19 €

Possibilité de payer en espèces, avec son smartphone, CB avec ou sans contact.
Vous disposez de 3 mois pour régler votre forfait post stationnement de 20 € (par internet, téléphone, courrier) avant majoration de 20 %.

› Inutile de retourner à votre véhicule après avoir réglé votre stationnement à l'horodateur : le ticket ne doit plus être apposé derrière votre pare-brise

› Vous ne serez plus informé sur le pare-brise de votre véhicule si vous avez été verbalisé

› Zone bleue (arrêt minute) : passage de 10 à 20 min. et nécessité de se rendre à l'horodateur en lieu et place du disque bleu

Ce qui ne change pas au 1er janvier 2018

› Périmètre des zones vertes et oranges de stationnement

› Durée de stationnement des zones

- 8 heures en zone verte.
- 2 heures en zone orange.

› Tarifs horodateurs des zones

- Zone verte.
- Zone orange.

› Parcs à la barrière

- Le Breuil et Michelet en surface :
30 minutes gratuites, puis 0,30 €/15 minutes.

› Parc souterrain du Breuil

30 minutes gratuites, puis 0,20 €/15 minutes.
TARIFS INCHANGÉS

› Paiement immédiat

› Gratuité des parkings

- Le samedi matin, en zone verte.
- Le samedi à partir de 12h sur toutes les zones et sur les parcs à la barrière.

› Tarifs abonnements en zone verte

- Inchangé pour les résidents du Puy-en-Velay.

ASTUCE : ne perdez plus de temps à chercher une place grâce au Pôle Intermodal (quartier de la gare)

Le Pôle Intermodal c'est :

››› 140 places de parking !
Parkings payants du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h (0,50 €/heure, 1re demi-heure gratuite).

››› + 180 places au Parking boulevard Bertrand de Doue à deux pas du Pole Intermodal et de la gare.
Payant de 9h à 12h puis de 14h à 19h, du lundi au vendredi. Gratuit les samedis, dimanches et jours fériés. Tarif à la pièce : 0,50 €/heure, 4,50 €/24 h (1re demi-heure gratuite).

››› Une navette gratuite toutes les 10 minutes aux heures de pointe vers le centre-ville : 7h10 à 9h10, 11h30 à 12h30, 13h30 à 14h30 et 16h30 à 19h30 et toutes les 20 min en dehors de ces plages horaires.

Pour tous renseignements

parkings.pole.intermodal@lepuyenvelay.fr
Boutique TUDIP - Avenue Charles Dupuy
43000 Le Puy-en-Velay - Tél. : 04 71 02 60 11
Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Location de vélos électriques

PROCHAINEMENT AU PÔLE INTERMODAL